

Le douze juin deux mil huit à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le six juin deux mil huit s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice.

Mme Christine SALIOU a été nommée secrétaire de séance.

#### **0.4.08 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2008**

Le compte rendu de la réunion du 9 avril est adopté à l'unanimité. A la question 12.3.08 Jean-Claude TALARMAIN précise que son indemnité sera reversée d'une part au C.C.A.S. de PLOUGUIN et d'autre part à un organisme à but humanitaire.

#### **1.4.08 MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX**

##### Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle qu'il convient de proposer, à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, une liste de vingt quatre personnes (12 titulaires et 12 suppléants). Au sein de cette liste 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

Titulaire	Adresse	Suppléant	Adresse
BIANNIC Jean-René	Pont goël yann Plouguin	CAMPION Daniel	Le Rest Plouguin
L'HOUC Bernard	Quinquis vras Plouguin	SALAUIN Stéphane	Kervavic Plouguin
CABON Yvonne	Lalouarn Plouguin	COCHENNEC Mikaël	Rue Paotr Tréouré Plouguin
QUERE Jean-Pierre	Lescoat Plouguin	PAUL Yves	Rue de Kernavéno Plouguin
BEGOC Dominique	Saint Ibiliau Saint Pabu	LE GALL Yves	Grande Ile Bourg Blanc
MILIN Pierre	Kermorvan Plouguin	CADOUR Armand	Rue des fougères Plouguin
GARY Ghislain	Le Garo Plouguin	DONNOU Yvette	Rue Charles Le guen Plouguin
THOMAS Jean-Yves	Kertanguy Plouguin	COADOU Françoise	Kerléo Plouguin
ARZEL Ghislaine	Rue abbé Luguern Plouguin	LAOT Lucien	Kerquinou Saint Pabu
BREUREC Sylvie	Rue S. de Parceveaux Plouguin	LE PORS Louis	Claire Fontaine Plouguin
TOURNELLEC René	Rue du Château d'eau Plouguin	HERRY Joseph	Rue de Grisolles Plouguin
INIZAN Patrice	Kerquidonou Plouguin	PREMEL Robert	Kerambellec Tréglonou

##### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ENTERINE cette liste**

## 2.4.08 CONVENTION MAIRIE/A.D.M.R./CABINET INFIRMIER

### Discussion

Michel TROADEC, Maire, propose de fixer un tarif de mise à disposition de locaux de l'A.D.M.R. afin de permettre au cabinet infirmier, pour une durée limitée d'utiliser les locaux du 14 place Eugène FOREST.

Il propose de fixer à 50 € par mois la mise à disposition de locaux.

La mise en place pratique de cette mise à disposition a fait l'objet d'un accord entre l'A.D.M.R., le cabinet infirmier et la mairie.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

***FIXE à 50 € mensuel la mise à disposition de locaux au bénéfice du cabinet infirmier.***

## 3.4.08 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - COMPLEMENT

### Discussion

Monsieur Michel TROADEC, Maire, précise que Monsieur le Préfet du FINISTERE sollicite un complément de forme sur la délibération prise le 9 avril dernier. D'une part le montant de l'indemnité doit être voté en pourcentage de l'indice 1015 et non en euros et d'autre part un tableau récapitulatif doit être joint récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fonction	Nombre	Indemnités (en % de l'indice 1015)
Maire	1	37.00 % (maxi 43 %)
Adjoint	5	12.375 % (maxi 16.5 %)
Conseiller municipal	13	1.3365 %
Conseiller municipal délégué		4.5 %
2 conseillers au maximum en même temps sur des délégations spécifiques du Conseil Municipal. L'indemnité de conseiller municipal délégué n'est pas cumulable avec celle de conseiller municipal.		

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

***ENTERINNE ces modifications de forme***

#### **4.4.08 PRINCIPE ACQUISITION MAISON DU 4 RUE ERNESTINE DE GRISOLLES**

##### Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente la situation de la maison située au 4 rue Ernestine de GRISOLLES. Il convient, à la demande des propriétaires, de donner un avis de principe sur l'acquisition ou non de cette maison par la mairie.

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, fait le bilan de la visite organisée dans les locaux la semaine dernière.

La commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 10 juin, à la majorité, fait une proposition d'acquisition à 170 000 € net vendeur.

##### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	4

***ENTERINE la proposition de la commission en fixant à 170 000 €, net vendeur, le montant de cette transaction.***

***AUTORISE le Maire à négocier cette acquisition***

#### **5.4.08 EMPRUNT EAU – 191 000 €**

Retiré de l'ordre du jour.

#### **6.4.08 CONVENTION A.C.B.L. 2008**

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, propose de renouveler pour l'année 2008 la convention avec l'association Arz er Chapeliou Bro Léon (A.C.B.L.) pour la mise en place d'une exposition durant l'été 2008 à la chapelle Saint Pirric.

Gilbert LE BLOAS, précise qu'il convient de signer une convention entre la mairie, A.C.B.L. et le diocèse. Cette convention est une convention type proposée par l'Association des Maires du FINISTERE. Le coût est de 1 060.80 €.

##### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

***AUTORISE la mise en place de cette exposition pour l'année 2008***

***AUTORISE le Maire, à signer la convention et ces annexes pour l'année 2008***

***PRECISE que cette convention n'est signée que pour l'année 2008.***

## 7.4.08 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le droit de préemption urbain. Il rappelle que celui-ci a été instauré dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et porte sur les zones U et Na. Il s'agit de transposer le Droit de Préemption Urbain au nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) rendu exécutoire le 12 avril 2008.

L'article 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme rendu public ou approuvé d'instituer un droit de préemption sur tout ou parties de zones urbaines ou d'urbanisation future.

Daniel SALIOU Adjoint au Maire, précise que suite à l'approbation du PLU, il y a lieu de délibérer afin d'instituer un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune :

- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- de lutter contre l'insalubrité.

Et donc de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces opérations.

La commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 10 juin à donné un avis favorable à l'instauration du Droit de Préemption Urbain sur la commune de PLOUGUIN.

Après en avoir délibéré,:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

- **décide d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbanisation future (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme,**
- **donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,**

- **précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux :**
  - o **Le Télégramme,**
  - o **Ouest France,**
  
- **précise que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 123-13-4 du Code de l'Urbanisme,**
  
- **précise qu'une copie de la délibération sera transmise à :**
  - o **Monsieur Sous-préfet de BREST,**
  - o **Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux du Finistère,**
  - o **Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,**
  - o **La Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,**
  - o **Au Greffe du même tribunal.**
  
- **Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.**

#### **8.4.08 NATURA 2000 - MER**

##### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la carte et les règles applicables à l'instauration du périmètre Natura 2000 – Mer sur la commune de PLOUGUIN.

La commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 10 juin a donné un avis favorable à ce projet.

##### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'instauration du périmètre Natura 2000 mer sur la commune de PLOUGUIN**

## **9.4.08 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – ETUDE STRATEGIQUE – D.D.E.**

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche d'étude stratégique rentrant dans le cadre de l'opération Eco-FAUR du Conseil Régional de BRETAGNE.

Pour mener à bien la mise en place de cette étude il convient, par l'intermédiaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'avoir l'expertise nécessaire à l'élaboration du cahier des charges qui servira à la mise en concurrence de bureaux d'étude pour l'étude stratégique elle-même.

La commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 10 juin propose de retenir la Direction Départementale de l'Équipement du FINISTERE pour assurer la mission Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 3 731.52 € T.T.C.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**RETIENT la D.D.E. du FINISTERE pour assurer la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'étude stratégique**  
**AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette mission.**

## **10.4.08 DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT PARK BRAS**

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, propose, suite à la commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 21 mai 2008 de dénommer Rue Park Bras la rue intérieure des lotissements Park Bras.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**DENOMME la rue intérieure des lotissements Park Bras ; Rue Park Bras**

## **11.4.08 RETROCESSION DE TERRAIN – KERBRAT - LANSONNEUR**

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition de rétrocession de terrain au bénéfice de Monsieur et Madame LANSONNEUR au lieu dit Kerbrat.

La commission AXE 2 « Penser globalement, Agir localement » du 21 mai à donné un avis favorable à cette rétrocession.

La surface concernée est d'approximativement 350 m<sup>2</sup>

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge du demandeur.

Prix du m<sup>2</sup> 0.48 €.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**AUTORISE cette rétrocession**

**FRAIS de bornage, d'acte et divers à la charge du demandeur**

**FIXE à 0.48 € le prix du m<sup>2</sup>**

**AUTORISE le Maire à mettre en œuvre la procédure de rétrocession**

**NOMME Maître DROUAL comme notaire pour cette transaction**

## **12.4.08 MEMBRES NON ELUS DU C.C.A.S.**

### Information

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la liste des membres non élus du Centre communal d'Action Sociale :

Simone TRANVOUEZ

Françoise QUERE

Yvette PERENNOU

Jean-Yves TERROM

Marie Louise KERMAIDIC

## 15.4.08 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquels il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
07/08	AUFFRET/ LE CAM	1 rue Sainte Gwenn	ZR 44	727	M et Mme GUILBAUD
08/08	UGUEN/SALIOU	33 rue Paotr Tréouré	I 1009	308	SCI Saint Majan
09/08	FERRY/BURTIN	9 rue Paotr Tréouré	L 312 L 313	74 233	BLOAS Stéphane
10/08	MADEC Michel	Rue Saint Pirric	ZX 222 p	555	GUILLOU
11/08	TANGUY	Rue du stade	ZB 260 p	1917	MAZE
12/08	MADEC Michel	Rue de Kernaveno lot C	ZX 222 p	1000	PERROT
13/08	MADEC Michel	Rue de Kernaveno lot B	ZX 222 p	1192	L'HOUR

## 16.3.08 QUESTIONS DIVERSES

- 27 juin 20 h 30 élection des grands électeurs pour les sénatoriales
- Prochain conseil municipal le 10 juillet à 20 h 30